



Comune di Cinisello Balsamo

## AVIS

Cinisello Balsamo, comme de nombreuses villes en Italie et dans le monde, introduit la taxe de séjour pour les touristes et les visiteurs qui y séjournent.

Le montant varie de € 0,50 à € 2,00 par nuit, selon le type et le nombre d'étoiles de la structure, par résolution du conseil municipal no. 59 de 26/03/2015.

La structure est tenu de délivrer un reçu distinct pour le montant payé ou à indiquer sur la facture le montant correspondant à la vie de l'impôt.

Le personnel sont tenus de fournir toutes les informations relatives aux catégories exemptées du paiement.

Les recettes de la Premium Lounge servira à financer les interventions visant à préserver le patrimoine historique et culturel de la ville et d'améliorer les services offerts à tous les touristes.

Le Conseil municipal

## EXEMPTIONS

Sont exemptés du paiement:

1. Les mineurs;
2. Les membres de la famille et / ou les soignants connexes ou d'autres de patients dans les établissements de soins de santé dans le territoire de la Ville Métropolitaine de Milan, jusqu'à un maximum de deux et seulement pour la période d'hospitalisation;
3. Ceux qui suite à une hospitalisation soins continus dans les établissements de santé dans le territoire de la Ville Métropolitaine de Milan, et leurs compagnons, jusqu'à un maximum de deux par patient;
4. Le personnel appartenant à la police d'État et local, les autres forces armées, ainsi que l'organisme national des pompiers qui, pour des raisons de service, séjournant dans la ville et est limitée au service lui-même;
5. Les bénévoles coordonnés par la protection civile de rester dans un logement à la suite des mesures prises par les pouvoirs publics, pour lutter contre les catastrophes naturelles;
6. Les chauffeurs de bus et les guides touristiques qui fournissent une assistance à des groupes organisés par les agences de voyages et le tourisme. L'exemption se applique à chaque conducteur de l'autocar et un guide pour tous les vingt participants.